

# Rapport d'activités de l'Antenne de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) en Polynésie française

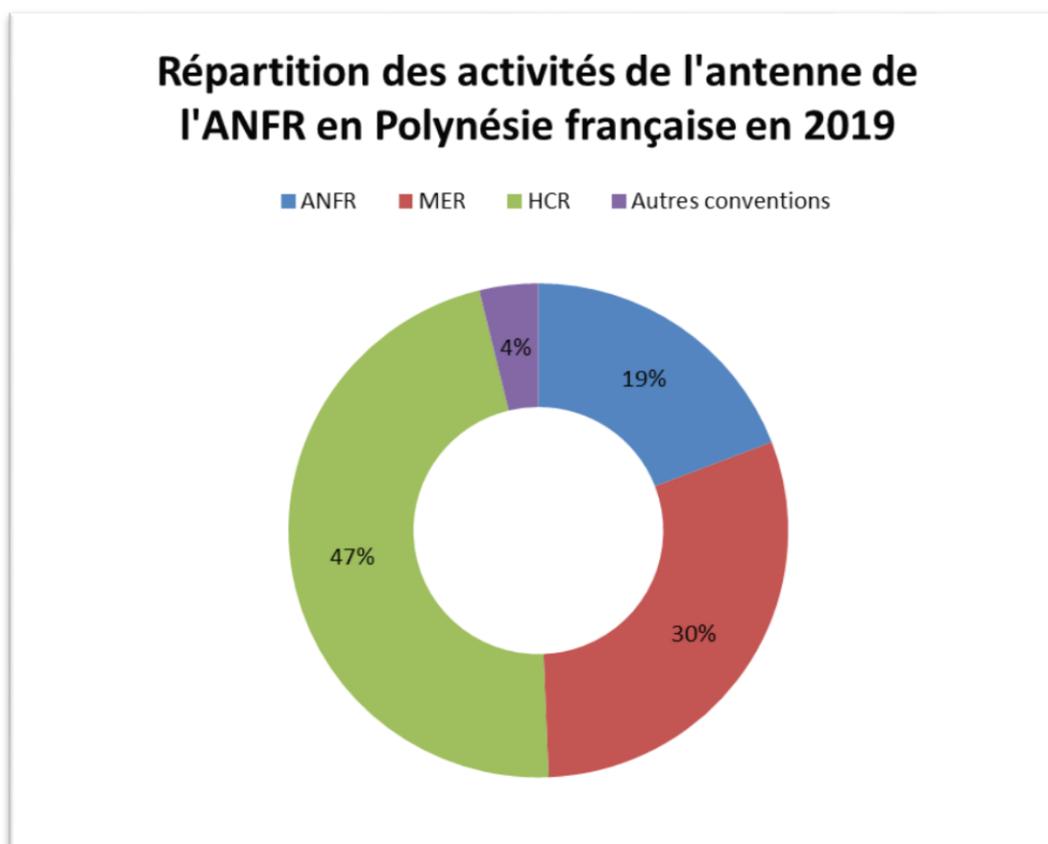
Année 2019



<b>01. MISSIONS DE L'ANFR</b>	<b>5</b>
2.1 Planification	5
2.2 Gestion	5
2.3 Protection de la Réception de la Télévision Numérique Terrestre	6
2.4 Contrôle du spectre	6
<b>02. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>7</b>
2.1 Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR)	8
2.2 Autorisations Administratives d'Importation (AAI)	9
2.3 Installateurs admis en radiocommunications	10
2.4 Vidéo protection	10
2.5 CB	10
2.6 Divers	10
<b>03. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE MINISTERE CHARGE DE LA MER ET DE LA DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES MARITIMES</b>	<b>11</b>
<b>04. MISSIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN) ET D'AUTRES ORGANISMES</b>	<b>12</b>
<b>05. RESUME DE CERTAINES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>12</b>

L'ANFR est présente dans les départements et collectivités d'outremer. En complément de ses missions propres telles que la **planification**, la **gestion** et le **contrôle** du spectre des fréquences radioélectriques, elle réalise d'autres missions sous convention avec notamment le **Haut-Commissariat de la République (HCR)**, le **Ministère en charge de la Mer**, des **affaires maritimes des territoires** ainsi qu'avec le **ministère du territoire en charge des communications électroniques**.

Le schéma ci-dessous illustre, pour l'année **2019**, la répartition des activités selon ses missions et conventions.



## 01. Missions de l'ANFR

### 2.1 Planification

Dans le cadre de ses missions de planification, les Antennes réalisent des **réunions avec les représentants des affectataires locaux** afin de :

- réaliser les consultations sur les projets de modifications du Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences,
- faire le point sur les projets de l'ensemble des affectataires
- faire l'état des déploiements des réseaux mobiles (2G, 3G et 4G) et des besoins de fréquences associés
- préparer les futures bandes de fréquences pour les nouveaux besoins et les prochaines technologies, comme la 5G, et d'étudier les impacts sur les utilisateurs existants.



Les affectataires des bandes de fréquences



En Polynésie française, cette réunion s'est déroulée le **10 décembre**, avec la participation de TDF et des opérateurs de téléphonie mobile (Vini, PMT/Vodafone, Viti) et a fait état principalement des prochaines fréquences utilisées par la 4G et la 5G à savoir la bande des **700 MHz** et des actions nécessaires du secteur **audiovisuel** (changement des fréquences de la TNT), de l'extension de la bande à **2 GHz** en

Polynésie, de la bande **3.4-3.8 GHz**, bande cœur de la **5G**, des résultats de la Conférence Mondiale des Radiocommunications 2019, des cas de brouillages en cours et des actions à mener suite aux contrôles de sites réalisés par l'ANFR.

### 2.2 Gestion

L'ANFR a également sensibilisé et accompagné les affectataires et les opérateurs dans leurs **déclarations de stations radioélectriques et d'assignations de fréquences** ce qui a mené à une augmentation de **95%** des déclarations de **stations** par rapport à 2018 et une **multiplication par 1000** des déclarations **assignations** par rapport à 2017 (pas de déclarations en 2018). Ces déclarations sont nécessaires afin de conserver une vision exhaustive de toutes les utilisations actuelles de fréquences sur le territoire et ainsi pouvoir mieux gérer les nouveaux entrants.

Concernant les **radioamateurs**, elle a attribué **8** licences temporaires à des **visiteurs** de passage sur le territoire et renouvelée **33** licences pour des permanents. Elle a aussi organisé **2 examens** pour obtenir la licence de radioamateur.

### 2.3 Protection de la Réception de la Télévision Numérique Terrestre

Elle a également poursuivi sa mission de collecte et traitement des réclamations portant sur des **problèmes de réception de la Télévision Numérique Terrestre** en coopération avec les acteurs de l'audiovisuel (**CSA** et **TDF**).

En 2019, l'ANFR a reçu près de **230 appels** dont la grande majorité est liée au changement des paramètres de la diffusion par satellite en avril 2019. Cette **modification de paramètres**, décidée par France Télévisions, est liée à la migration en Haute Définition de plusieurs chaînes de la TNT diffusées par satellite prévue le **15 janvier 2020**.

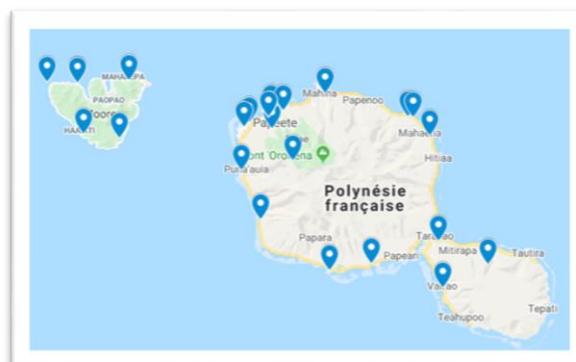


Les autres réclamations portaient sur des pannes temporaires des émetteurs de diffusion ainsi que d'un cas de brouillage entre la TNT et la 4G déployée à 800 MHz.

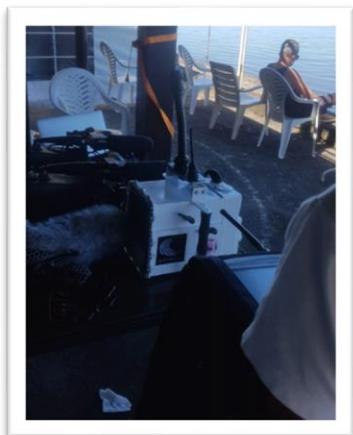
### 2.4 Contrôle du spectre

Sur le terrain, les Antennes sont aussi présentes afin de réaliser les opérations de **contrôles** des installations radioélectriques et des mesures en cas de **brouillage** des installations existantes.

En Polynésie française, l'Antenne a réalisé **61** inspections afin de vérifier la conformité entre les installations et les déclarations générant ainsi **160 actions** de régularisation à mener.



Stations contrôlées par l'ANFR en 2019



L'ANFR a également procédé au contrôle des installations radioélectriques mises en place dans le cadre de la diffusion de la compétition de surf **Tahiti Pro Teahupo'o** pour s'assurer que les fréquences assignées par la Direction Générale de l'Economie Numérique soient bien respectées et qu'il n'y ait pas d'utilisation de fréquences non autorisées.

Ce contrôle a permis d'appréhender les moyens qui seront mis en œuvre pour les **jeux olympiques de 2024**.

L'antenne de l'ANFR a traité **4 cas de brouillages** au cours de l'année 2019. Ces cas de brouillage touchaient généralement les opérateurs de téléphonie mobile.

## 02.Missions dans le cadre de la convention avec le Haut-Commissariat de la République

Pour rappel, les missions décrites dans la convention entre l'ANFR et le HCR **2018-2020** sont les suivantes :

- Organisation des examens relatifs aux certificats restreints de radiotéléphonistes (CRR) et délivrance des certificats
- Instruction et délivrance des autorisations administratives d'importation (AAI) des équipements radioélectriques sans préjudice des compétences exercées par la Polynésie française
- Instruction des questions relatives aux installateurs admis en radiocommunications
- Etude et avis sur les dossiers de demande d'autorisation de système de vidéo protection pour le compte du Conseil National d'Activités Privées de Sécurité (CNAPS).
- Délivrances des autorisations relatives aux postes CB

Le HCR peut faire également appel au responsable de l'Antenne de l'ANFR en Polynésie française, sous réserve de sa compétence, pour toutes questions particulières relatives aux télécommunications.

## 2.1 Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR)



Examen CRR à Rangiroa en septembre 2019

L'Antenne de l'ANFR a organisé et fait passer les examens de **Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR)** pour **575** candidats, représentant une augmentation de **12%** par rapport à l'année 2018.

Cette augmentation s'explique par la diversification des formations réalisées par des entités comme le Régiment du service militaire adapté (**RSMA**) ou l'augmentation des candidats pour le certificat de pilote lagonaire (**CPL**), dont

le CRR est une composante nécessaire.

L'augmentation de la communauté [facebook](#) de l'antenne de l'ANFR permet également une meilleure diffusion de l'information sur les dates d'examen et de passage dans les îles.

Pour rappel, compte tenu de la réglementation en vigueur ce certificat est **indispensable** pour utiliser une **radio VHF fixe**, elle-même obligatoire pour la majeure partie des navires professionnels.

Cette mission doit être également assurée en dehors de l'île de Tahiti afin de pouvoir rendre le service à l'ensemble des Polynésiens. Pour la première fois, **plus de la moitié** des examens se sont déroulés dans les autres archipels.

Avec le soutien du HCR, du JRCC, des affaires maritimes de Polynésie française et de l'Etat ainsi que de la Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer (FEPSM), l'ANFR a finalisé en 2019 une **révision du manuel** de préparation à l'examen afin d'actualiser les informations mises à disposition et d'améliorer la lisibilité.

Le questionnaire de l'examen a également été **enrichi, actualisé** et également entièrement **traduit en tahitien**.

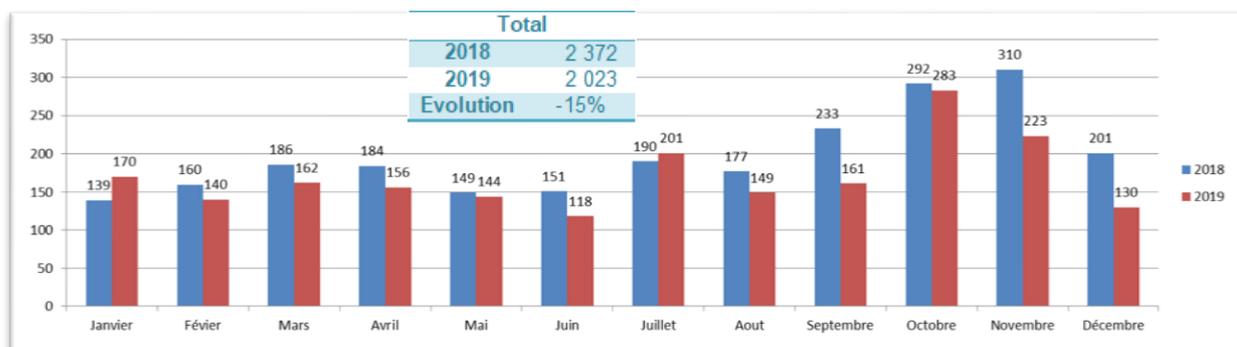


Manuel de préparation à l'examen CRR version 2019

## 2.2 Autorisations Administratives d'Importation (AAI)

En 2019, l'Antenne de l'ANFR a délivré **2 037 autorisations administratives d'importation d'équipement radioélectriques** appelées AAI ainsi que **169 autorisations d'approbation type**.

En effet, compte tenu de la situation géographique de ce territoire et de la distance par rapport à l'Europe, un contrôle des équipements **a priori** a été mise en place au lieu d'un contrôle a posteriori comme en métropole. Ce contrôle permet de s'assurer de la compatibilité des appareils importés afin qu'ils puissent fonctionner correctement et ne pas provoquer de brouillages préjudiciables aux utilisations existantes.



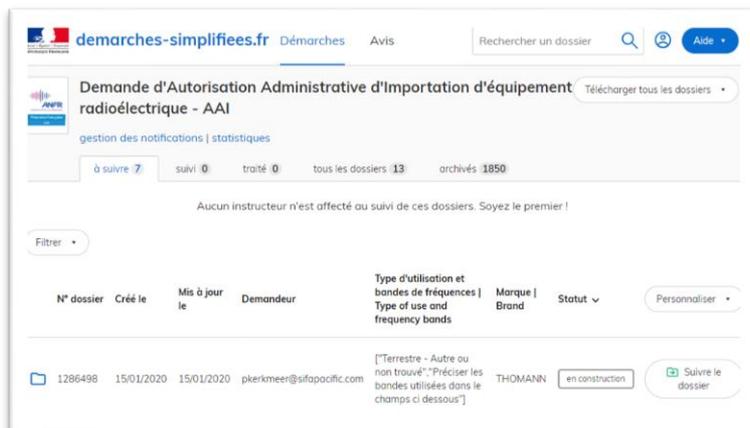
Comparaison des volumes mensuels d'AAI (hors approbation type) entre 2018 et 2019

Ce nombre d'autorisations, qui était en constante augmentation depuis plusieurs années, compte tenu du nombre croissant d'appareils utilisant les fréquences radioélectriques comme support de communication, a diminué pour la première fois en 2019 de **15%**.

Cette diminution s'explique par la mise en place de simplifications administratives au bénéfice des usagers sans diminuer la qualité du service rendu.

- La première a consisté à **étendre la durée de l'autorisation**. En effet, il est désormais possible avec la même autorisation d'importer l'appareil concerné autant de fois que souhaité pendant une durée d'un an.
- La deuxième réside dans l'établissement, avec l'aide de **l'administration douanière**, d'une **liste d'appareils dispensés d'autorisation**. Il s'agit d'appareils connus des services de l'ANFR pour leur conformité et couramment importés sur le territoire. Cette liste contient 145 références d'équipements fin 2019 et devrait s'étoffer au fur et à mesure.

Une autre étape importante en 2019, a été la modernisation des outils avec la mise en place de **démarches en ligne en février 2019** grâce à la plateforme **demarches-simplifiees.fr** de la Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication (DINISC) et destinée aux administrations.



Dématérialisation des procédures avec l'outil demarches-simplifiees.fr

la mise en place de l'outil dont le temps de traitement de 90% de leur demande était traité en **4 jours** fin 2019.

### 2.3 Installateurs admis en radiocommunications

L'Antenne a traité **un dossier** de demande d'admission. La procédure d'autorisation a été étudiée avec le service juridique du HCR et devrait faire l'objet d'une évolution de la convention entre l'ANFR et le HCR.

### 2.4 Vidéo protection

L'Antenne a étudié et fourni son avis sur **21 dossiers** en 2019 et a participé à la Commission d'étude adéquate qui s'est réunie en **octobre 2019**.

### 2.5 CB

En 2019, l'Antenne de l'ANFR n'a pas eu de dossiers à traiter concernant les postes CB.

### 2.6 Divers

L'Antenne a participé aux études et analyses concernant la mise en service de la station **Atlas** dont l'importation et l'utilisation des fréquences ont été réalisées sans les autorisations préalables.

Elle a également donné son avis sur différentes missions d'administrations étrangères en Polynésie française et assisté le HCR dans le cadre de ses déclarations de ses utilisations de fréquences.

L'Antenne a également réalisée des présentations et ateliers sur l'utilisation de l'outil **demarches-simplifiees.fr**

Cet outil permet de traiter un nombre important de demandes, dont plusieurs complexes, dans un délai plus court et avec des ressources limitées.

Des **formations** aux agents en charge du traitement des dossiers et des guides pour les utilisateurs ont été réalisées.

Il apporte également de nombreux bénéfices aux usagers qui ont fait part de leur satisfaction sur

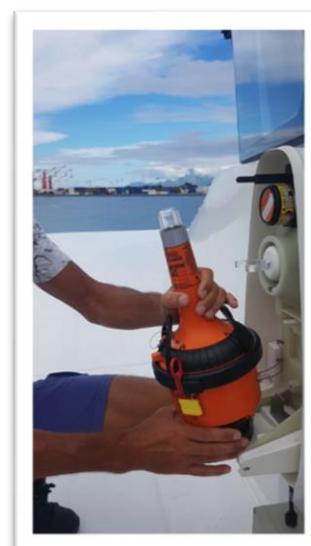
### 03. Missions dans le cadre de la convention avec le Ministère chargé de la Mer et de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Dans le domaine **radiomaritime**, le contrôle des stations à bord des navires et la gestion des licences radio constituent également une grande partie de l'activité des Antennes.

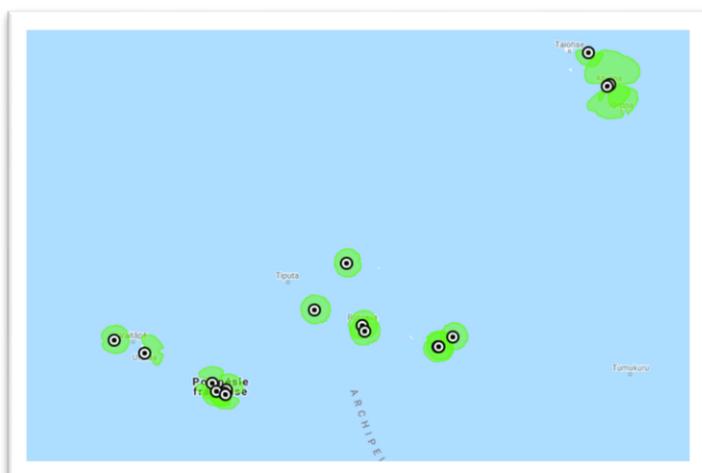
L'Agence participe également aux réunions de la commission régionale de sécurité.

Pour l'année 2019, **331** contrôles des installations radioélectriques des navires de responsabilité Etat (Service des Affaires Maritime ou SAM) ou du territoire (Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM)), selon leur réglementation, ont été réalisés. Ces contrôles ont dû prendre en compte les évolutions réglementaires adoptées et mises en place au cours de l'année, comme l'étalement de la périodicité des contrôles afin d'élargir l'assiette des navires inspectés.

L'Agence a aussi gérée **651** demandes concernant les licences radiomaritimes et attribué **147** nouveaux **MMSI (Maritime Mobile Service Identity)**, code unique permettant l'identification d'un navire par ses équipements radio lors d'une détresse comme par exemple le déclenchement d'une balise de détresse. Un effort particulier a été porté sur la mise à jour de la base de données gérant ces codes.



Contrôle de la balise de détresse VDR de l'Aremiti 6



Estimation de couverture des stations FEPSM

Dans ce même domaine, l'Antenne de l'ANFR, en coopération avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et le Centre de coordination de sauvetage (JRCC) de Tahiti, a autorisé ou renouvelé **7 stations VHF à Terre** pour le compte de la Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauveteurs en Mer (FEPSM) afin de compléter la couverture assurée par les stations du JRCC.

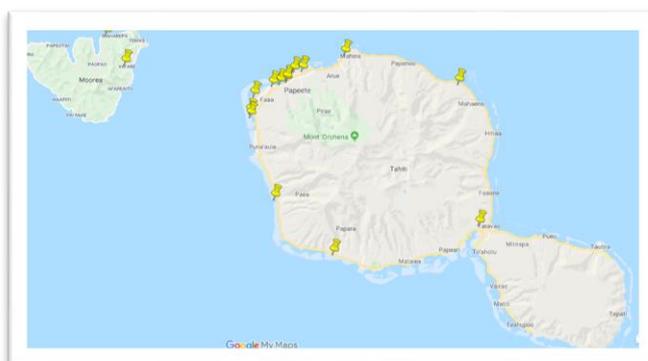
#### 04. Missions dans le cadre de la convention avec la Direction Générale de l'Economie Numérique (DGEN) et d'autres organismes



Mesures à l'aéroport de Tahiti Faaa

Dans le domaine d'exposition du public au rayonnement électromagnétique (EXPACE), l'Antenne de Polynésie française a réalisé **192 mesures** afin de s'assurer que les installations radioélectriques respectent les limites réglementaires.

Ces actions répondent aux conventions avec la **DGEN**, mettant en œuvre les contrôles annuels demandés par la Loi du Pays 10 du texte adopté n°2016-41 LP/APF du 8 décembre 2016 et le Service d'Etat de l'Aviation Civile.



Mesures d'exposition en 2019

Une autre convention avec la DGEN a consisté à ce que l'ANFR réalise la gestion et le contrôle des **Réseaux Radioélectriques Indépendants** du service fixe et du service mobile terrestre de la Polynésie française.

Dans ce cadre **5** réseaux radioélectriques indépendants ont été contrôlés.

#### 05. Résumé de certaines activités sur le territoire

La carte ci-dessous illustre la répartition géographique des actions de l'Antenne sur l'ensemble de la Polynésie.

